

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice..... 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Remplacement d'un Conseiller
 Municipal au sein
 de la Commission des
 Finances locales, Budget de la
 Ville, Administration générale,
 Personnel, Logement Fêtes
 et Cérémonies.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Saisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surle, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dechez, Pèlerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivères.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Strehaiano, Mme Dulac à M. Pèlerin, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol Da Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

SECRETARE : M. Naudet.

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. François Delcombre, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies.

Conformément à la délibération du 3 avril 2014 constituant les commissions municipales permanentes, Mme Laurence Thierry, suivante de la liste Saisy Alternative et Solidaire, est appelée à lui succéder, et nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. François Delcombre par Mme Laurence Thierry pour siéger au sein de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014.04.03.02 du 3 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

CONSIDERANT la démission de M. François Delcombre, Conseiller Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer M. François Delcombre au sein de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112201-DE

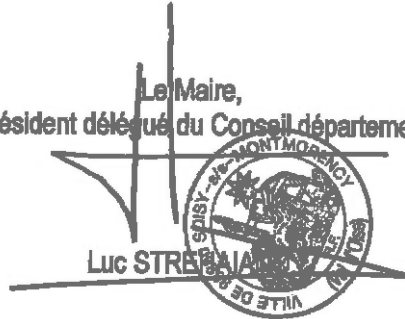
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2018
 Affichage : 17/12/2018

.../...

DESIGNE Mme Laurence Thierry pour remplacer M. François Delcombre au sein de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Acte rendu exécutoire le 17 Dec 2018